

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021_ 0214

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DES TRAVAUX DE RÉALISATION DES ENROBES AU COURS DES ROCHES, ALLÉE ROLAND BARTHES ET ALLÉE DES NOYERS A NOISIEL (77186) DU 23 AOÛT 2021 AU 27 AOÛT 2021 EN COMPLÉMENT DE L'AUTORISATION POUR LE DÉVOIEMENT DE 9 ML DE RÉSEAU GAZ SUR TROTTOIR

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 11 août 2021 de la société STPS, sise ZI SUD - CS 17171 à VILLEPARISIS CEDEX (77272),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre la réalisation des enrobés au Cours des Roches, Allée Roland Barthes et Allée des Noyers à NOISIEL (77186) en complément du dévoiement de 9 ml de réseau gaz (sur trottoir),

CONSIDÉRANT que GRDF est Maître d'ouvrage,

CONSIDÉRANT que la société STPS, sise ZI SUD - CS 17171 à VILLEPARISIS CEDEX (77272), est l'entreprise chargée des travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société STPS, sise ZI SUD - CS 17171 à VILLEPARISIS CEDEX (77272), est autorisée à procéder aux travaux de réalisation des enrobés au Cours des Roches, Allée Roland Barthes et Allée des Noyers à NOISIEL (77186) en complément du dévoiement de 9 ml de réseau gaz (sur trottoir), **du 23 août 2021 au 27 août 2021.**

ARTICLE 2 : Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre **8H00 et 17H30.**

ARTICLE 3 : La réfection du trottoir se fera avec des enrobés rouges et du béton désactivé conformes à ceux existants et ne pourront être inférieurs à 1 mètre².

1/3



VILLE DE NOISIEL

0214

Suite de l'arrêté n° ARR2021_

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE RÉALISATION DES ENROBES AU COURS DES ROCHES, ALLÉE ROLAND BARTHES ET ALLÉE DES NOYERS A NOISIEL (77186) DU 23 AOÛT 2021 AU 27 AOÛT 2021 EN COMPLÉMENT DE L'AUTORISATION POUR LE DÉVOIEMENT DE 9 ML DE RÉSEAU GAZ SUR TROTTOIR »(2)

ARTICLE 4 : Le cheminement des piétons sera préservé et sécurisé. Le cheminement PMR sera facilité par la pose de passerelle.

ARTICLE 5 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, la première place de stationnement située côté droit du Cours des Roches en direction du rond point des Noyers réservée à la société STPS, qui sera délimité par des panneaux de signalisation. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux **48 heures avant le début des travaux.**

ARTICLE 6 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- Monsieur le Commissaire de Police du Val Maubuée,
- La société STPS,
- La société GRDF,
- Le Service Communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

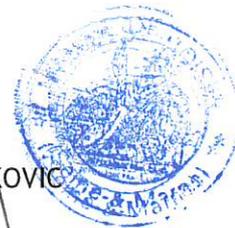
ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le **18 AOÛT 2021**

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le **23 AOÛT 2021**

2/3



Envoyé en préfecture le 23/08/2021

Reçu en préfecture le 23/08/2021

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20210818-ARR2021_0214-AR

VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021_ **0214**

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE RÉALISATION DES ENROBES AU COURS DES ROCHES, ALLÉE ROLAND BARTHES ET ALLÉE DES NOYERS A NOISIEL (77186) DU 23 AOÛT 2021 AU 27 AOÛT 2021 EN COMPLÉMENT DE L'AUTORISATION POUR LE DÉVOIEMENT DE 9 ML DE RÉSEAU GAZ SUR TROTTOIR »(3)

Affiché en Mairie le **23 AOÛT 2021**

Publié au Recueil des Actes Administratifs le **23 AOÛT 2021**

Notifié le **23 AOÛT 2021**

3/3

